

**SOUS-COMITÉ DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS
ET ADMINISTRATIONS (CRGA)**

(13-15 juin 2023, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

Document de travail 4

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : Évaluation à trois ans (2024) du Plan stratégique
(Document présenté par le Secrétariat)

Synthèse

1. Le présent document vise à proposer un périmètre, une façon de procéder et un calendrier pour la première évaluation prévue du Plan stratégique 2022–2031. Cette évaluation à trois ans (2024) permettra de vérifier que le Plan stratégique concorde avec la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, de se pencher sur les éventuelles évolutions du paysage régional et de donner suite aux priorités nationales en matière de développement ainsi qu'aux engagements régionaux.
2. Les évaluations à cinq et huit ans porteront respectivement sur l'impact et la transformation. Les évaluations prévues du Plan stratégique s'appuieront sur des évaluations stratégiques annuelles ainsi que sur d'autres examens et analyses.

Points clés

3. L'évaluation de 2024 sera la première des trois évaluations prévues du Plan stratégique décennal de la CPS. Elle permettra de décider des adaptations et des changements de cap organisationnels nécessaires au regard des résultats obtenus les trois premières années.
4. Plusieurs évaluations régionales importantes seront effectuées entre 2023 et 2025, l'objectif étant de veiller à ce que tous les acteurs du Pacifique soient mieux à même de fournir des biens publics régionaux.
5. Les plus importantes de ces évaluations – l'évaluation du plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 et l'évaluation de l'architecture régionale – pourraient avoir une incidence sur la mise en œuvre du Plan stratégique (concordance avec les évaluations régionales menées en parallèle).
6. L'évaluation de 2024 sera l'occasion de déterminer, d'une part, les mesures à prendre pour pouvoir répondre aux priorités nationales et, d'autre part, les capacités requises pour l'obtention des effets positifs escomptés au titre de nos axes prioritaires, de nos objectifs à long terme et de la vision définie pour le Pacifique bleu.

Recommandations

7. Les membres du Sous-comité du CRGA sont invités à :
 - i. approuver le périmètre de la première évaluation du Plan stratégique et la façon de procéder à cet effet ;
 - ii. donner leur avis sur le calendrier général proposé pour l'évaluation et déterminer quel serait le meilleur moment pour effectuer l'évaluation ;
 - iii. contribuer à garantir la cohérence et la concordance de l'évaluation du Plan stratégique avec les évaluations régionales menées en parallèle ; et
 - iv. convenir qu'un projet de termes de référence pour la première évaluation prévue du Plan stratégique soit présenté pour examen et approbation à la réunion de 2024 du Sous-comité du CRGA.

À noter que les termes de référence susmentionnés pourraient être utilisés en vue de l'évaluation institutionnelle indépendante, qui, conformément à ce qui a été décidé à la cinquante-deuxième session du CRGA, sera effectuée dans le contexte du processus d'évaluation de l'architecture régionale.

Contexte

8. Des évaluations à trois, cinq et huit ans sont prévues dans le Plan stratégique de la CPS. Ces évaluations périodiques visent à favoriser l'apprentissage et l'adaptation, ainsi que l'obtention de résultats porteurs d'impact. L'objectif est également de veiller à ce que le Plan stratégique demeure pertinent, adaptable et cohérent avec les autres stratégies régionales et les priorités nationales.
9. Le Cadre de résultats stratégiques constitue un instrument important permettant d'assurer un suivi pour ce qui est des mesures des effets et des progrès accomplis pour chaque jalon défini (trois, cinq et huit ans). La CPS entend également réexaminer sa [politique Planification, évaluation, responsabilité, réflexion et amélioration continue \(PEARL\)](#), dans une démarche visant à mieux coordonner la planification, la budgétisation, l'évaluation et la présentation des résultats à tous les niveaux de l'Organisation.
10. L'évaluation à trois ans devrait consister en une brève évaluation visant à vérifier la concordance du Plan stratégique avec la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 (approuvée en juillet 2022). Elle s'appuiera sur les recommandations issues de l'évaluation de l'architecture régionale et de l'évaluation institutionnelle indépendante de la CPS (toutes deux prévues en 2024, à confirmer).
11. Un calendrier d'évaluation sur dix ans s'inscrivant dans une démarche itérative, fondée sur les conclusions des évaluations prévues du Plan stratégique et d'autres évaluations régionales océaniques est proposé ci-après.

	2023	2024 Évaluation à 3 ans	2026 Évaluation à 5 ans	2029 Évaluation à 8 ans	2032
Évaluation du Plan stratégique		Pertinence	Impact	Transformation	Rapport de capitalisation
Périmètre		Concordance, cohérence, pertinence	Évaluation à mi-parcours – Étude d'évaluabilité	Une seule CPS – ampleur et portée du changement	Ensemble des enseignements tirés et des recommandations formulées, en vue de l'élaboration du prochain Plan stratégique
Activités d'évaluation stratégique de la CPS	État de référence Impact des recherches Évaluation de la politique PEARL	Évaluation indépendante Innovation	Évaluation de la politique PEARL Évaluations des programmes phares		

Autres évaluations (régionales)	Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050	Évaluation de l'architecture régionale			Fin du Programme 2030 (ODD)
---------------------------------	--	--	--	--	-----------------------------

Analyse

12. Le **périmètre** proposé pour l'évaluation à trois ans est l'examen de la pertinence du Plan stratégique : concordance avec la Stratégie 2050, adaptabilité aux priorités nationales, capacités requises et efficacité des modes d'exécution. Cette évaluation pourrait également servir à mettre au jour d'éventuels nouveaux enjeux ou tendances susceptibles d'avoir une incidence sur la mise en œuvre du Plan stratégique.
13. L'évaluation s'inscrira dans une **démarche collaborative** et s'appuiera sur des **éléments factuels**, tels que les rapports de résultats, les activités d'évaluation stratégique annuelles (en 2023, état de référence) et d'autres analyses et examens. D'ici à la fin du premier trimestre 2025, trois rapports de résultats élaborés au regard du Plan stratégique 2022–2031 et trois rapports d'évaluation stratégique devraient être disponibles pour étayer l'évaluation à trois ans.
14. Il est prévu de recourir à un **éventail de méthodes** pour la réalisation de l'évaluation. L'objectif sera dès le départ de produire des conclusions valables et opportunes ainsi que de formuler des recommandations solides, qui pourront être utilisées en toute confiance dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique.
15. Il est proposé de recourir à des consultants pour l'évaluation du Plan stratégique. Un projet de termes de référence pourrait être présenté pour examen et approbation à la réunion du Sous-comité du CRGA pour le Plan stratégique en 2024. Les membres du Sous-comité pourraient par ailleurs être invités à jouer un rôle de coordination et à partager leurs réflexions, dans le contexte de leur participation à d'autres évaluations régionales effectuées au cours de la même période.
16. Si les membres du Sous-comité du CRGA examinent et approuvent les termes de référence à leur réunion de 2024, le Secrétariat pourra alors lancer l'ensemble de la procédure d'achat, en vue de disposer de consultants pour la réalisation de l'évaluation début 2025. Il serait ainsi possible d'évaluer les trois années de mise en œuvre dans leur ensemble ainsi que de tenir compte des conclusions et recommandations formulées dans le cadre des évaluations institutionnelles et régionales pertinentes. Le projet de conclusions, renfermant d'éventuelles recommandations en faveur de changements à apporter au Plan stratégique de la CPS, sera présenté, en 2025, à la réunion du Sous-comité du CRGA.

Conclusion

17. L'évaluation proposée permettra de vérifier que le Plan stratégique de la CPS demeure pertinent. Elle donnera des indications sur sa concordance avec la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 ainsi que sur son adaptabilité aux priorités nationales de développement et aux dynamiques régionales, qui évoluent.
18. Les membres du Sous-comité du CRGA sont invités à :
 - i. approuver le périmètre de la première évaluation du Plan stratégique et la façon de procéder à cet effet ;
 - ii. donner leur avis sur le calendrier général proposé pour l'évaluation et déterminer quel serait le meilleur moment pour effectuer l'évaluation ;
 - iii. contribuer à garantir la cohérence et la concordance de l'évaluation du Plan stratégique avec les évaluations régionales menées en parallèle ; et
 - iv. convenir qu'un projet de termes de référence pour la première évaluation prévue du Plan stratégique soit présenté pour examen et approbation à la réunion de 2024 du Sous-comité du CRGA.

À noter que les termes de référence susmentionnés pourraient être utilisés pour dessiner les contours de l'évaluation institutionnelle indépendante, qui, conformément à ce qui a été décidé à la cinquante-deuxième session du CRGA, sera effectuée dans le contexte du processus d'évaluation de l'architecture régionale.
